

N° 37369-2022/1-ACTS/DAJI

Date du : 14 mars 2022

Rapport de présentation

OBJET : projet de délibération modifiant la délibération modifiée n° 33-2019/APS du 6 juin 2019 portant désignation des représentants de la province Sud au sein de divers organismes et instances.

PJ : un projet de délibération.

Références : - arrêté n° HC/DAIRCL-56 du 21 octobre 2015 portant modification des statuts du « Syndicat mixte des transports urbains du grand Nouméa » (SMTU).

1. Syndicat mixte des transports urbains du Grand Nouméa (SMTU) – TITRE 10 – SECTEUR DES EQUIPEMENTS PUBLICS, DE L'ENERGIE ET DES TRANSPORTS – Article 150.

L'article 9 des statuts modifiés de 2015 précisent que « *le comité syndical [est] composé de représentants des membres, désignés selon les modalités propres à chaque collectivité* ».

Il est proposé de remplacer Mme Françoise Suve par Mme Léa Tripodi au comité syndical du SMTU.

Organisme et article de la délibération n° 33-2019	Type de siège	Désignations actuelles des représentants de l'assemblée de la province Sud	Désignation à opérer
Syndicat mixte des transports urbains du Grand Nouméa (SMTU) Art. 150	Comité syndical	- M. Alésio SALIGA, titulaire ; - Mme Nina JULIE, suppléante ; - Mme Françoise SUVE , titulaire ; - M. Gil BRIAL, suppléant - M. Milakulo TUKUMULI, titulaire ; - Mme Veylma FALAEO, suppléante.	- Mme Léa TRIPODI titulaire.

Tel est l'objet de la présente délibération que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation